

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE QUATRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme HERPIN-POULENAT, M. CHAMBRION, Mlle BARBIER, M. CHOFFE, M. LELEU Adjoint, Mme SAINT-DENIS, M. HELLOT, RAGUENEAU, Mme PAGE, M. PAILLAT, Mme RUBIN-GENEVRAI, M. GARDIE, Mlle ANDRIEU,

ABSENTS EXCUSES : M. AMEDRO, M. COTILLON

PROCURATIONS:

M AMEDRO donne procuration à Mme HERPIN-POULENAT

SECRETAIRE : Mademoiselle BARBIER Dominique

Date de convocation :	19/05/04	nombre de conseillers	
Date d'affichage :	19/05/04	en exercice :	15
		Présents :	13
		Votants :	14

1 - Travaux d'assainissement en urgence, rue Pierre à Poisson

Mme le maire expose la situation de la rue Pierre à Poisson au conseil :

La Lyonnaise des Eaux, fermier de la commune, est intervenue rue Pierre à Poisson, suite à l'obstruction du collecteur. Après avoir ouvert une tranchée, elle a constaté que le collecteur était effondré sur une longueur supérieure à 6 mètres. Il ne s'agit donc pas d'une réparation mais, conformément au contrat, d'un renouvellement à la charge de la commune.

Ces travaux doivent être faits très rapidement en raison de l'insécurité et l'insalubrité engendrées par l'écoulement des eaux usées dans le sol ou sur la rue.

D'une part la ruelle est fermée à la circulation, en raison de la tranchée et ne permet pas le passage, en cas de besoin des véhicules de sécurité ; d'autre part, les eaux usées s'écoulant dans la ruelle dégagent des odeurs nauséabondes et celles s'écoulant dans le sous-sol minent les abords de la tranchée et les accès aux maisons riveraines (deux bas côtés et accès sont d'ailleurs lézardés).

Il convient donc de procéder aux travaux très rapidement.

Deux devis ont été demandés,

le premier à la Lyonnaise d'un montant de 8000,00 € HT

le second à l'entreprise Setec-Vignolles d'un montant de 7584,00 € HT.

Pour cette opération, la commune peut bénéficier des aides du Conseil général sous forme de subvention et de l'Agence de l'eau sous forme de prêt (50% du montant HT des travaux) d'une durée de 5 ans.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de Mme le maire

décide à l'unanimité de :

- Autorise Mme le maire à commander les travaux à l'entreprise Vignolles qui est la moins disante et dont le devis est le sérieusement détaillé
- Solliciter les aides du Conseil général et de l'Agence de l'eau

Le conseil charge, par ailleurs, Mme le maire de demander une dérogation au Président du Conseil général pour commencer les travaux dans les prochains jours.

2 – Questions diverses

2.1 – Travaux d'eau ou d'assainissement

M. Paillat signale que lors de ce type de travaux, les remblais et l'étanchéité ne sont pas toujours bien faits ; en conséquence il y a des infiltrations des eaux de pluie ruisselant le long des propriétés.

2.2 - Remplacement de l'agent de maîtrise

M. Ragueneau souhaite connaître les modalités de remplacement de l'agent de maîtrise .

Les modalités sont assez complexes en matière de CFA (congé de fin d'activité) puisque l'agent est payé et son salaire remboursé par un fond de compensation sous conditions. Les conditions administratives et financières devraient être explicitées prochainement par le centre de gestion.

2.3 - Chantécole – Foyer rural

Les enseignants choisiront le lieu de spectacle, école ou foyer. A propos du foyer, il convient de préciser qu'il fait l'objet d'une menace de fermeture administrative car ses responsables n'ont pas transmis les attestations demandées par la commission départementale de sécurité, lors de sa visite du 29 avril dernier. Afin d'éviter cette fermeture, la commune a demandé en urgence l'intervention des entreprises Moreau et Raoult. Les attestations seront transmises à la sous-préfecture dès leur réception par la mairie..

2.4 – Véhicule de la mairie

Il a été volé le mardi 18 mai entre 9 et 11 heures alors qu'il était stationné sur la place de l'église à Magny-en-Vexin. Il n'est pas retrouvé à ce jour.